

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé : PRIGENT Christian



DELBU2022-02-001

REVITALISATION - PVD CALLAC-BEGARD : CONVENTION FINANCEMENT CHEFFE DE PROJET

Dans le cadre de la politique nationale de revitalisation des territoires, l'Agglomération est coordinatrice à l'échelle locale du programme Petites Villes de Demain tel que défini dans la convention d'adhésion PVD signée le 22 avril 2021 entre les 4 communes lauréates PVD, l'Agglomération et le Préfet des Côtes d'Armor.

L'Agglomération bénéficie à ce titre de financements d'une équipe dédiée aux communes lauréates (Callac, Guingamp, Paimpol et Bégard).

Cette équipe est construite autour de chefs de projet dont 1 ETP dédié aux projets de revitalisation de Bégard et Callac. Cette mission est effectuée par une seule personne, recrutée par l'Agglomération.

Son financement est pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat au titre du programme PVD via les deux partenaires qui contribuent au financement de cette mesure : l'ANCT et la Banque des territoires.

Les communes de Bégard et Callac se sont engagées à financer le solde du coût annuel du poste et délibérer en ce sens sur le projet de convention soumis au présent Bureau d'agglomération.

La période concernée par la convention débute au 15 juin 2021 (date de prise de poste de la cheffe de projet) sur la base de la convention d'adhésion PVD et se terminera à minima à l'issue de la convention d'ORT, contrat intégrateur et suppléant de la convention d'adhésion sur une durée minimum de 5 ans.

Vu les projets de convention annexés ;

Vu les délibérations des deux communes sur le présent projet : le 16 décembre 2021 pour Bégard et le 21 décembre 2021 pour Callac

Délibération

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'approuver les deux conventions avec les communes de Bégard et Callac ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

